

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

relatif au préavis N° 12/12: gestion des déchets

Au Conseil communal d'Aubonne

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

Pour faire suite aux nouvelles lois fédérales, puis cantonales, ainsi qu'à une récente prise de position du tribunal fédéral, la Municipalité d'Aubonne a déposé un préavis instaurant une gestion des déchets permettant de mieux respecter le principe du pollueur payeur.

Nous allons nous attacher dans ce rapport aux aspects financiers et fiscaux de ces nouvelles taxes.

Nous tenons à remercier notre boursier et Monsieur Jean-Christophe de Mestral pour les nombreuses informations et explications qu'ils nous ont fournies.

2 Les grandes lignes du projet

Le coût d'élimination des déchets générés sur le territoire de la commune par les ménages et le ménage communal est réparti selon 3 axes :

- Une taxe forfaitaire à l'habitant de plus de 18 ans, prélevée par la commune
- Une taxe au volume (au sac), prélevée par TRIDEL puis ristournée à la commune et, par elle, redistribuée l'année suivante.
- Les impôts courants (max 30%)

2.1 La taxe au sac

C'est la partie la plus simple à comprendre : les déchets ne peuvent être déposés que dans des « sacs officiels » flanqués d'une taxe dépendant du volume du sac. Les sacs sont vendus par la société TRIDEL qui encaisse cette taxe via les magasins de la région. Les sacs sont ensuite remplis par les habitants, récoltés par la commune et acheminés chez TRIDEL pour destruction. Par pesée, on détermine alors le nombre approximatif de sacs acheminés par la commune, ce qui permet de calculer la ristourne. Cette méthode de calcul, un peu compliquée, a l'avantage de permettre l'utilisation d'un seul type de sacs pour toute la région. Il est toutefois intéressant de noter que la taxe est proportionnelle au volume, mais la ristourne, elle, est proportionnelle au poids. Il y aura donc lieu de déterminer la « densité moyenne du sac » avec une bonne précision !

2.2 La taxe forfaitaire

Afin d'éviter un prix du sac exorbitant, la participation financière comprend également une taxe forfaitaire. Bien que ne respectant pas à proprement parler le principe du pollueur payeur, elle est toutefois admise comme composante de cette imposition affectée. La Municipalité propose une taxe personnelle payable par tous les habitants de la commune de 19 ans et plus. D'autres communes définissent une

taxe par ménage avec une pondération des ménages toujours arbitraire. En fixant à 19 ans l'âge de première contribution, le système avantage les ménages avec de « jeunes » enfants qui ne comptent que pour 2, quel que soit le nombre d'enfants. Elle est de plus extrêmement simple à appliquer (particulièrement au vu de la ristourne - cf 2.3).

2.3 La ristourne compensatoire

C'est la partie la plus subtile du paquet : comme le principe du pollueur payeur est assez antisocial (la contribution est indépendante de l'état de richesse), la Municipalité désire apporter un correctif social : la ristourne. Plutôt que d'alléger l'impôt, elle redistribue les prélèvements de la taxe au sac uniformément à toutes les personnes touchées par la taxe forfaitaire (voir à ce sujet l'annexe 1 comparant les ristournes ainsi redistribuées avec les effets d'un abaissement de l'impôt). Ainsi, sauf la première année, cette ristourne correspondra à une compensation uniforme qui devrait couvrir près du 80% du forfait personnel. En fait, dès la seconde année, la « taxe forfaitaire personnelle nette » ne devrait ainsi pas dépasser une trentaine de francs.

2.4 Les impôts courants

Les impôts courants peuvent et doivent couvrir l'élimination des déchets du ménage communal et les déchets spéciaux (cf 3 ci-dessous). Ces coûts ne devraient toutefois pas dépasser le 30 % des coûts totaux.

3 La comptabilité communale

La comptabilité communale doit être profondément modifiée. Les comptes déchets se répartissent alors en 3 comptes :

- Le compte 450 : la déchetterie. Son bilan doit être équilibré et ce compte ne sert finalement qu'à répartir les frais de Chetry entre les 2 comptes déchets suivants :
- Le compte 451 : déchets urbains. Ce compte doit aussi être équilibré et est alimenté par
 - la ristourne Tridel sur la taxe au sac,
 - la taxe forfaitaire
 - les diverses ristournes sur les déchets (PET, verre, papier/carton),
 - la contribution de Montherod.Les impôts communaux ne sont pas sollicités.
- Le compte 452 : autres déchets. Peut être couvert en partie par l'impôt, mais en principe pas au-delà de 30 % du coût total des déchets.

Vous trouverez en annexe 2 un relevé de ces comptes nouveaux pour 2010 à 2014.

4 Les coûts du système proposé

Comparons le système de gestion des déchets utilisé jusqu'à présent avec le système proposé. Pour la clarté des calculs, nous prendrons les derniers chiffres connus (comptes 2011) et les supposons constants jusqu'en 2014 (hypothèse de travail). La différence montrera ainsi clairement le coût du système proposé. 2013 étant année de transition, nous ne la considérons pas ici.

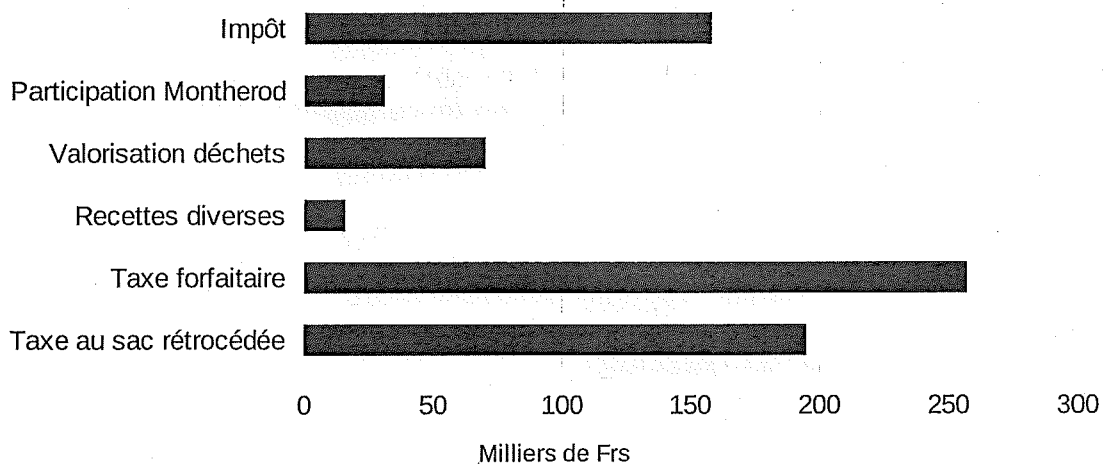
Nous allons présenter 2 tableaux. Le premier permet de déterminer le coût résiduel à couvrir par les impôts courants. Le second intègre l'ensemble des coûts liés aux

déchets et auxquels participe le citoyen résident. Les chiffres représentent des milliers de CHF.

Tableau 1 : Coûts totaux communaux

Coûts \ Année	2011	2014	Commentaire, évolution possible
Evacuation des déchets	513	513	On espère une légère baisse
Personnel et autres charges	82	82	Prévoir augmentation du personnel et aménagement Chetry
Amélioration ramassage	-	132	Introduction du ramassage compost, branches et papier
Total coûts	595	727	100%
Recettes			
Rétrocession 80% de la taxe au sac (Tridel)	-	-195	27%
Taxe forfaitaire	-	-257	35%
Recettes diverses	- 16	- 16	
Valorisation déchets	- 70	- 70	10 % (tous types de déchets)
participation Montherod	- 31	- 31	4 %
Découvert à financer par l'impôt	478	158	Soit 22% des coûts totaux (équivalent à env. 1 pt impôt)
Total recettes	595	727	100%

Structure des recettes couvrant les coûts de la gestion des déchets



Nous retiendrons de ce tableau que seulement 158'000.- ou 22 % des frais totaux (pour les déchets spéciaux) sont à imputer sur les impôts courants. Ce chiffre est inférieur aux 30% maximum admis. Ce montant étant connu, nous pouvons construire le tableau suivant.

Tableau 2 : Coûts totaux supportés par les Aubonnois

Année (ou modèle)	2011	2014	Commentaires
Coût des sacs (100%)		244	(Dont le 80% donne la rétrocession Tridel de 195'000.-)
Forfait personnel	-	257	
Impôt normal	478	158	
Ristourne de compensation uniforme	-	-195	
Coût social supplémentaire		210	Compte 710, financé par l'impôt
Total payé par les habitants	478	674	Equivaut à 3.6 pt impôts
Différence entre 2011 et 2014		196	
Améliorations prévues		- 132	Ramassages, déchetterie,...
Supplément propre au système proposé		64	

Ce tableau montre que le coût total supplémentaire du système de gestion projeté n'est pas négligeable : 196'000.- ou 41%. Toutefois dans ces chiffres sont incluses des améliorations importantes pour 132'000.- (ramassage porte à porte étendu, meilleure desserte de la déchetterie,...). Le coût supplémentaire inhérent au système proposé n'est finalement plus que de 64'000.- et correspond aux frais de fabrication et de distribution des sacs, à la TVA sur les sacs et sur la taxe (19'520.-), ainsi qu'aux aides spécifiques (15'000.-).

5 Conclusion

Au vu de ces chiffres et des obligations qui nous sont faites, la commission des finances préavis favorablement à l'introduction de ce nouveau système.

Aubonne, ce 26 octobre 2012

Au nom de la Commission des finances :
Le rapporteur :

Guy Maurer

Comparaison compensation introduction taxes déchets

Base année fiscale Avancement taxation Barème Revenu imposable	2010 95% 2012 Nbre contribuables	Célibataire		Mariés		Pers. Seule-1 enfant		Mariés - 1 enfant		Mariés - 2 enfants		Mariés - 3 enfants	
		1 point	Diff. a/rist. taxe au sac	1 point	Diff. a/rist. taxe au sac	1 point	Diff. a/rist. taxe au sac	1 point	Diff. a/rist. taxe au sac	1 point	Diff. a/rist. taxe au sac	1 point	Diff. a/rist. taxe au sac
0	417	0.00	80.00	0	160.00	0	80.00	0	160.00	0	160.00	0	160.00
100-900	26	0.09	79.91	0.09	159.91	0.09	79.91	0.09	159.91	0.09	159.91	0.09	159.91
1'000-2'500	31	0.34	79.66	0.25	159.75	0.29	79.71	0.25	159.75	0.25	159.75	0.25	159.75
2'600-7'000	56	1.84	78.16	1.24	158.76	1.56	78.44	1.03	158.97	0.95	159.05	0.87	159.13
7'100-10'000	40	3.25	76.75	2.29	157.71	2.75	77.25	1.88	158.12	1.67	158.33	1.47	158.53
10'100-12'000	25	4.33	75.67	3.08	156.92	3.72	76.28	2.58	157.42	2.26	157.74	2.00	158.00
12'100-15'000	34	6.20	73.80	4.34	155.66	5.26	74.74	3.78	156.22	3.33	156.67	2.90	157.10
15'100-18'000	35	8.30	71.70	5.85	154.15	7.06	72.94	4.98	155.02	4.50	155.50	4.06	155.94
18'100-21'000	34	10.40	69.60	7.45	152.55	9.13	70.87	6.46	153.54	5.71	154.29	5.25	154.75
21'100-25'000	42	13.47	66.53	9.84	150.16	11.90	68.10	8.49	151.52	7.59	152.42	6.84	153.16
25'100-30'000	47	17.47	62.53	13.28	146.73	15.52	64.48	11.38	148.62	10.09	149.91	9.23	150.77
30'100-40'000	100	25.65	54.35	20.25	139.75	23.52	56.48	18.12	141.88	15.97	144.03	14.51	145.49
40'100-45'000	49	30.15	49.85	24.25	135.75	27.51	52.49	21.63	138.37	19.48	140.52	17.51	142.50
45'100-50'000	57	34.65	45.35	28.26	131.75	31.56	48.44	25.09	134.91	22.99	137.01	20.86	139.15
50'100-60'000	122	44.24	35.76	36.23	123.77	40.56	39.44	32.99	127.01	29.95	130.05	27.82	132.18
60'100-70'000	109	54.24	25.76	44.37	115.63	49.53	30.47	40.96	119.04	37.72	122.28	34.80	125.20
70'100-80'000	93	65.23	14.77	53.35	106.65	59.50	20.50	48.99	111.01	45.74	114.26	42.42	117.58
80'100-90'000	74	76.63	3.37	62.37	97.63	69.51	10.49	57.18	102.82	53.69	106.31	50.47	109.53
90'100-100'000	64	88.63	-8.63	71.65	88.35	80.39	-0.39	66.21	93.79	61.71	98.29	58.45	101.55
100'100-120'000	76	113.54	-33.54	91.64	68.36	103.21	-23.21	84.20	75.80	79.04	80.96	74.47	85.53
120'100-140'000	68	139.17	-59.17	113.02	46.98	127.60	-47.60	103.77	56.23	97.02	62.98	91.83	68.17
140'100-160'000	40	165.53	-85.53	135.54	24.46	152.61	-72.61	123.78	36.22	115.84	44.16	109.86	50.14
160'100-180'000	31	192.53	-112.53	159.53	0.47	178.33	-98.33	145.66	14.34	135.88	24.12	127.94	32.06
180'100-200'000	21	220.45	-140.45	184.36	-24.36	204.36	-124.36	167.88	-7.88	156.22	3.78	147.98	12.02
200'100-300'000	55	369.12	-289.12	314.16	-154.16	343.92	-263.92	291.45	-131.45	272.85	-112.85	256.47	-96.47
300'100-400'000	11	524.12	-444.12	453.88	-293.88	492.16	-412.16	423.88	-263.88	400.08	-240.08	379.64	-219.64
400'100-700'000	10	989.12	-909.12	861.28	-701.28	861.28	-781.28	861.28	-701.28	820.05	-660.05	783.79	-623.79
>700'100	4	989.12	-909.12	861.28	-701.28	861.28	-781.28	861.28	-701.28	820.05	-660.05	783.79	-623.79

